

nellement responsable de ce fait. « Chez nous, concluaient-ils, avec orgueil, la ligne féminine est inférieure ». Toutefois, je remontais dans leur estime, lorsque je leur expliquais que si une femme régnait à Londres c'était uniquement parce que le dernier roi n'avait pas laissé d'enfants mâles. Les nonnes tibétaines sont fort au-dessous des moines dans l'opinion générale et sont à peine supérieures aux laïques. Le meurtre d'une femme donne lieu à une compensation moitié moindre que celle exigée pour le meurtre d'un homme. La polyandrie tibétaine n'a aucune espèce de relation avec le matriarcat, elle n'est qu'une forme de patriarcat non moins absolue dans son principe que les formes chinoise ou romaine. Ceux qui s'imaginent que la polyandrie est une transition entre le matriarcat et le patriarcat pourraient faire valoir à l'appui de leur thèse qu'au Tibet, ou au moins dans plusieurs parties de ce pays, pour donner une jeune fille en mariage, le consentement du frère de sa mère (jang-po) est requis. Mais le patriarcat n'a jamais supposé la suppression de tout rapport entre un individu et sa famille maternelle; le mariage rompt seulement les liens juridiques et religieux qui rattachaient une fille à son père, il laisse subsister les liens naturels; les parents de la jeune fille continuent à être ses protecteurs après son mariage, ils ont le droit de faire des représentations au mari s'il se conduit mal, de recueillir leur fille si elle est maltraitée, abandonnée ou devient veuve, de veiller à ce que ses intérêts soient respectés, et cette protection peut s'étendre en certains cas à la fille de la fille sans qu'il soit besoin pour l'expliquer de recourir à l'hypothèse d'un matriarcat primitif, que rien ne justifie dans l'espèce.

Les familles tibétaines sont médiocrement prolifiques, plus que les françaises, moins que les chinoises. Nos propres informations concordent assez bien avec les renseignements que le préfet de Nag-tchou nous a donnés sur Gyang-tsé et Lha-sa pour nous permettre d'avancer qu'une famille polyandre compte en moyenne sept ou huit enfants viables, soit environ trois enfants pour deux parents. Les ménages monogames procréent moins absolument, plus en proportion. Les filles sont un peu moins nombreuses que les garçons, sept contre huit,